

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Valley View Kids Care Inc.	Numéro de permis 2010925	Date d'inspection Le 28 mai 2024	
Nom de l'établissement Les Amis de Madi 1 (2022)		Numéro de téléphone (506) 582-5437	
Adresse 335 rue Chapel Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2M5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	31 mai 2024	28 mai 2024
Commentaires : Le nom et l'adresse complète du médecin doit être indiquer. Il manque 4 adresses de médecins dans différents dossiers. Elles ont été ajoutés lors de ma visite.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	11 juin 2024	
Commentaires : Les cordes sur une structure d'escalade sont endommagées. L'administratrice vient de recevoir les nouvelles cordes et celles-ci seront changées.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	28 mai 2024	28 mai 2024
Commentaires : Une boîte de Tylenol était sur une tablette inaccessible mais n'étaient pas barré. Discussion avec les éducatrices. La boîte était sortie pour qu'elle soit rapporter à la maison.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Inspection de renouvellement fait le 28 mai. Lors de ma visite, la garderie rencontre les exigences de la loi sur les services à la petite enfance concernant le ratio. Il pleut en a.m. Les enfants n'ont donc pas été dehors en a.m. mais ont été en p.m. Lors de ma visite, les enfants ont mangé leur collation ainsi qu'un dîner. J'ai aussi observé des bricolages, des jeux libres, des activités physique dans le gym, une sieste ainsi que des jeux avec des blocs. Le parc a été vérifié. Discussion avec l'administratrice afin de s'assurer que les surfaces protectrices soit raclées sous chaque structures afin de suivre le manuel de fabrication. Observation aussi d'une boîte de café tim horton en dehors du local. Les éducatrices n'ont pas pris de café puisque les boissons chaudes ne sont pas permises dans les espaces des enfants. Un suivi sera fait pour vérifier la conformité des lacunes. Les heures de formation seront aussi vérifié pour quelques éducatrices.</p>

Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Tania Walker

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 mai 2024

Date